

EMC 5^e. Égalité, fraternité et solidarité

Thème 2. La solidarité et ses échelles (7-9 heures)

Proposition de séquence. Être fraternel c'est se montrer solidaire.

Points d'appui dans le programme

Notions : solidarité, fraternité, égalité, engagement, responsabilité, coopération.

Contenus d'enseignement associés à la proposition : Comprendre comment s'exerce la solidarité dans le domaine de l'éducation. L'école est un espace de solidarité (gratuité, égalité d'accès, financement par l'État, les provinces, les communes). Des actions sont mises en place pour réduire les inégalités (Pass réussite, MASCOPI...). Les élèves peuvent s'engager dans des projets collectifs (parrainage, associations scolaires...).

Cette solidarité s'exerce également à l'échelle régionale et européenne : on souligne le rôle de l'Union européenne dans le développement, la formation, la mobilité (FED, Erasmus +). On montre que la Nouvelle-Calédonie est un acteur de la solidarité régionale et que celle-ci s'inscrit dans une démarche de coopération régionale (aides humanitaires, projets environnementaux, bourses d'études).

Cette séquence aborde la question de la solidarité qui constitue un principe fondamental de la République et un prolongement concret de la fraternité. La solidarité vise à réduire les inégalités et garantir l'égalité des chances, notamment dans le domaine de l'éducation. Elle s'exerce à différentes échelles : au sein de l'école, à l'échelle locale, mais aussi dans les relations européennes et régionales. Elle implique des acteurs variés (État, collectivité, associations, Union européenne, pays de la région) et engage chacun, y compris les élèves, dans des projets collectifs de coopération et d'entraide.

La première séance a pour objectif de comprendre comment l'école illustre concrètement le principe de solidarité. Elle permet d'identifier les inégalités existantes entre établissements scolaires et de montrer que l'éducation repose sur l'action conjointe de plusieurs acteurs (État, Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, provinces, communes, associations). Les élèves découvrent également les dispositifs mis en place pour réduire les inégalités, comme Pass pour la réussite ou la MASCOPI, et prennent conscience que l'école est un espace de solidarité nationale et locale. La séance se conclut par une réflexion sur l'engagement possible des élèves dans des projets collectifs solidaires au sein du collège.

La deuxième séance aborde la question de la solidarité à l'échelle européenne et régionale. À partir d'exemples concrets, les élèves analysent comment l'Union européenne agit en faveur du développement, de la formation et de la mobilité des jeunes (FED, Erasmus +), et comment la Nouvelle-Calédonie est elle-même un acteur de la solidarité régionale (aide au Vanuatu après le cyclone Harold de 2020, projet PEBACC +, partenariat avec la Nouvelle-Zélande pour des bourses d'études...). L'objectif est de comprendre que la solidarité dépasse le cadre local et national, qu'elle favorise la coopération entre les peuples et qu'elle constitue un levier de développement partagé dans la région Pacifique comme en Europe.

Compétences travaillées pour construire une culture de la démocratie

- Promouvoir la solidarité et l'égalité : comprendre comment la solidarité contribue à réduire les inégalités sociales et territoriales, en particulier dans le domaine de l'éducation.
- Comprendre le rôle des institutions et des acteurs : identifier comment l'État, les collectivités, l'Union européenne, les associations et les pays de la région participent à la solidarité, et expliquer les responsabilités collectives.
- Respecter autrui et accepter les différences : développer une attitude citoyenne en reconnaissant la diversité des situations (territoriales, sociales, culturelles) et en valorisant l'entraide.
- Développer ses capacités de réflexion et exercer son esprit critique : analyser et comparer des situations concrètes (inégalités scolaires, solidarité européenne et régionale) pour mieux en comprendre les enjeux.
- Développer le sens de l'engagement : réfléchir à des formes d'action possible dans le cadre scolaire ou associatif, et prendre conscience de l'importance de la participation citoyenne.

Séance 1 – L'école, un espace de solidarité

Pour introduire la séance, la classe peut répondre à une question ouverte : « Imaginez que votre collègue n'ait pas de cantine, pas de CDI, ou que vos salles de classe soient en très mauvais état, alors qu'ailleurs, dans un autre établissement, les élèves disposent de tout ce confort. Comment vous sentiriez-vous ? ». Cette mise en situation permet de susciter un ressenti d'injustice et d'amener les élèves à réfléchir aux inégalités qui peuvent exister dans le domaine de l'éducation.

Ce premier échange conduit naturellement à la problématique de la séance : comment l'école agit-elle pour réduire les inégalités et se construire comme un espace de solidarité ?

Définitions :**Solidarité**

La solidarité est le fait d'aider et de soutenir les autres, surtout lorsqu'ils sont en difficulté, pour réduire les inégalités.

Fraternité

Valeur républicaine qui signifie l'amitié, l'entraide et la solidarité entre les citoyens.

Égalité

Principe selon lequel toutes les personnes doivent avoir les mêmes droits et les mêmes chances, sans distinction.

Équité

Principe selon lequel chacun peut prétendre à un traitement juste, égalitaire et raisonnable.

Inégalité

Une inégalité est une différence entre des personnes ou des groupes qui crée une injustice dans l'accès aux droits, aux ressources ou aux chances de réussir.

Dans un premier temps, le professeur projette et fait observer deux photographies de salle de classe : l'une d'un établissement ancien et l'autre d'un établissement plus récent. Cette observation comparative permet d'introduire la question des inégalités scolaires. Un échange oral est lancé autour de deux questions : « Quelles différences peut-on voir entre ces deux salles de classe ? » et « Qu'est-ce que ces différences indiquent sur les inégalités scolaires en Nouvelle-Calédonie ? ». Les élèves décrivent les écarts de conditions matérielles et réfléchissent à leurs conséquences sur la réussite scolaire. Ce premier temps permet d'ancrer la notion d'inégalité dans le quotidien scolaire.

Dans un second temps, les élèves réalisent un travail de groupe en s'appuyant sur deux documents. L'un portant sur les acteurs du financement du système éducatif calédonien, l'autre montrant un exemple d'action solidaire menée par une association (Pass pour la réussite en province Sud). Les élèves devront d'abord associer chaque acteur (État, Gouvernement, Provinces, Communes, Associations) à son rôle dans le système éducatif, puis ils devront répondre aux questions suivantes : « Quelles actions mènent Pass pour la réussite et la MASCO pour aider les élèves ? » et « Pourquoi peut-on dire que l'école est un espace de solidarité ? ». Chaque groupe restitue son travail, ce qui permet de mettre en évidence que la solidarité éducative est portée par différents acteurs institutionnels et associatifs.

Dans un troisième temps, la classe est amenée à réfléchir sur la question de l'engagement solidaire des élèves. Une discussion collective est lancée : « Et nous, que pouvons-nous faire au collège pour permettre à plus d'élèves de réussir ? ». Les élèves proposent des actions concrètes (parrainage d'une association, organisation d'une semaine des associations, immersion auprès de bénévoles) qu'ils notent dans un tableau. Ce temps de mise en projet valorise la capacité des élèves à coopérer et à s'engager dans des actions collectives solidaires, donnant une dimension citoyenne et pratique à la séance.

Pour conclure la séance, le professeur rappelle l'article 1^{er} de la Constitution française qui rappelle que « la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens ». Ce texte fondamental met en lumière que l'égalité et la solidarité sont au cœur des valeurs républicaines. L'enseignant évoque les dispositifs d'aide qui existent déjà au collège avec le FSE, le fond social collégien, les bourses afin de démontrer que l'école est le lieu où s'exerce cet article de la Constitution.

Documents supports

Concernant la solidarité et l'égalité en France :

- Article 1^{er} de la Constitution française : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens ».
- Préambule de la Constitution de 1958 : la Nation « garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture ».

Concernant le droit à l'éducation

- Article 28 de la CIDE : reconnaît le droit de tout enfant à l'éducation et oblige les États à rendre l'enseignement primaire obligatoire et gratuit, et l'enseignement secondaire accessible à tous.

Concernant les acteurs scolaires en Nouvelle-Calédonie

- L'État : rémunère les enseignants, garantit la valeur des diplômes.

- Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie : finance et garantit l'entretien des lycées et des internats de lycée.
- Provinces : financent et gèrent les collèges et les internats des collèges.
- Communes : s'occupent des écoles primaires (bâtiments, cantine, transport scolaire).
- Associations : soutiennent les élèves par des actions solidaires (aide aux devoirs, activités culturelles et sportives, accompagnement).

Concernant des cas concrets de solidarité éducative

- Association Pass pour la réussite (province Sud) : accompagne chaque année des milliers d'élèves dans leurs devoirs après la classe.
- MASCOF (province Nord) : mission d'accompagnement scolaire qui permet aux élèves de trouver de l'aide directement dans leur établissement au moment où ils en ont besoin.

Séance 2 – La solidarité régionale et européenne : coopérer pour se développer

Pour introduire la séance, la classe observe une vidéo du séisme qui a frappé le Vanuatu en décembre 2024.

Cette mise en situation permet de susciter un ressenti d'injustice et d'amener les élèves à réfléchir à l'importance de l'entraide entre pays voisins face aux difficultés.

Ce premier échange permet de faire ressortir la problématique de la séance : Comment la solidarité s'exerce-t-elle au niveau régional et européen ?

Définition de coopération :

Action de travailler ensemble, entre personnes ou entre pays, pour atteindre un objectif commun.

Dans un premier temps, le professeur met en étude deux documents : l'un explique les actions du FED en Nouvelle-Calédonie, l'autre est un article des *Nouvelles calédoniennes* sur le programme Erasmus +. Les élèves travaillent en autonomie les textes. On peut leur demander un court travail écrit afin qu'ils restituent les rôles du FED et d'Erasmus +.

Lors de la mise en commun, le professeur insiste sur le rôle concret du FED : il sert à financer en Nouvelle-Calédonie des projets d'utilité publique comme le Centre de formation des apprentis (CFA) de Nouméa, mais aussi des infrastructures liées à l'agriculture, à l'environnement et à la formation professionnelle. L'Union européenne apparaît ainsi comme un acteur solidaire qui aide directement au développement du territoire.

Dans un second temps, les élèves travaillent en groupe sur plusieurs documents : l'un portant sur des dons de fournitures scolaires au Vanuatu (Association Pikinini), un autre permet d'évoquer le projet PEBACC + et un dernier permet de travailler sur le cas des bourses d'études en Nouvelle-Zélande. L'objectif est de permettre aux élèves de se rendre compte de l'importance de la coopération régionale. Après lecture des documents, chaque groupe devra donner deux exemples de solidarité régionale et répondre à la question suivante : « Dans quels

domaines de formation la Nouvelle-Zélande propose-t-elle des bourses d'études aux Calédoniens ? ».

Chaque groupe note ses réponses sur une feuille et prépare une courte restitution orale. Lors de la mise en commun, le professeur complète et souligne les points essentiels à l'aide d'une carte mentale : la Nouvelle-Calédonie participe à la solidarité dans le Pacifique (aide humanitaire au Vanuatu, projet PEBACC + contre le changement climatique, initiative Kiwa), mais elle bénéficie aussi du soutien de ses voisins (bourse néo-zélandaise pour les étudiants). On peut également rappeler que la Nouvelle-Calédonie entretient des partenariats éducatifs et universitaires avec l'Australie et Wallis et Futuna.

Ce second temps permet de comprendre que la solidarité ne se limite pas à l'Europe mais qu'elle s'exerce aussi dans la région, en renforçant la coopération entre les pays de la région.

Dans un troisième temps, la classe réalise une activité de synthèse. Les élèves reprennent l'ensemble des exemples étudiés en classe et les classent dans un tableau en deux colonnes : solidarité européenne/ solidarité régionale. Cette mise en commun permet de comparer les différents niveaux d'action et de comprendre que la solidarité se manifeste à plusieurs échelles.

Une discussion collective est ensuite lancée autour de la question : « Si vous deviez imaginer une action de solidarité régionale portée par les jeunes Calédoniens, quelle serait-elle ? ». Les élèves proposent des idées concrètes (organisation d'une collecte après un cyclone, mise en place d'échanges scolaires dans le Pacifique, projets environnementaux commun, actions de sensibilisation). Le professeur note les propositions au tableau et valorise la créativité et l'engagement des élèves.

Ce troisième temps met en évidence la capacité des jeunes à réfléchir à des projets collectifs et à s'engager, tout en montrant que la solidarité n'est pas seulement une valeur abstraite : elle se traduit par des actions concrètes, à l'école, en Nouvelle-Calédonie, en Europe et dans toute la région Pacifique.

Pour conclure la séance, le professeur introduit un extrait de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (article 34) qui rappelle que l'Union reconnaît et respecte le droit à l'aide sociale et à l'assistance pour lutter contre l'exclusion. Ce texte montre que la solidarité fait partie des valeurs fondamentales européennes. En parallèle, le professeur peut rappeler un exemple concret de coopération régionale, comme l'initiative Kiwa qui finance des projets communs dans le Pacifique pour s'adapter au changement climatique.

Documents supports

Concernant la solidarité européenne :

- Fonds européen de développement (FED) : principal instrument de l'aide européenne aux pays et territoires d'outre-mer. Voir site du gouvernement de la NC : <https://dtenc.gouv.nc/actions-et-contributions-propos-de-la-dte>
- Programme Erasmus + : programme de mobilité européenne permettant aux étudiants calédoniens de poursuivre une partie de leurs études en Europe grâce à des bourses. Voir article des *Nouvelles calédoniennes* : <https://www.lnc.nc/article/magazines/articles-sponsorises/erasmus-en-nouvelle-caledonie-tout-ce-qu-il-faut-savoir>
- Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne – article 34 : affirme le droit à la sécurité sociale et à l'aide sociale, soulignant que la solidarité fait partie intégrante des

valeurs européennes. <https://fra.europa.eu/fr/eu-charter/article/34-securite-sociale-et-aide-sociale>

Concernant la solidarité régionale

- La Nouvelle-Calédonie apporte une aide humanitaire au Vanuatu après le passage du cyclone Harold. <https://gouv.nc/actualites/14-04-2020/solidarite-avec-le-vanuatu>
- Projet PEBACC + (Pacific Ecosystem-based Adaptation to Climate Change Plus) : initiative régionale visant à renforcer la résilience des écosystèmes et communautés face au changement climatique, avec le soutien de la Nouvelle-Calédonie et de plusieurs partenaires du Pacifique. <https://www.sprep.org/pebacc-plus>
- Bourses d'études – Nouvelle-Zélande (Consulat général de NZ à Nouméa – site officiel MFAT) :
<https://www.mfat.govt.nz/en/countries-and-regions/australia-and-pacific/new-caledonia/new-zealand-consulate-general-noumea-new-caledonia/bourse-de-formation-du-gouvernement-de-la-nouvelle-zelande>

Auteur : BOURLON Romain, professeur d'Histoire-Géographie, collège de Canala.